**CONSEIL D'ÉCOLE N°2**

**Lundi 13 Février 2017**

**Participants**

Parents délégués :

Mme Marie-Laure DANCER, Mme Céline DUDRAGUE, Mme Elise DUSART-LASSEE, M. Cyrille PERNOUD, Mme Sabine PERRIN, Mme Alouiza TROUGOUTI, Mme Marie VALADIER.

Équipe enseignante : Mme Christelle LOGNOZ, Mme Céline NANTERME, M. Romain SAHAROFF, Mme Fanny SOURD, Mme Chrystelle SABINI (directrice), Mme Sophie PAGET (décharge de direction le lundi)

Mairie :

M. LOMBARDO et M. DELESSE

D.D.E.N. : M. Séverin SINDIC (Délégué Départemental de l'Education Nationale = médiateur, effectue des vérifications sur le fonctionnement des écoles)

**Excusés**

Mairie : Mme BELLANCA

Parents délégués : Mme Audrey MARTIN,

Équipe enseignante : Mme Marylise NOTO, M. Eric SIPP

L’inspecteur de l’éducation nationale : M. RONCHAIL

RASED : Mme Paule DEVAUZE, maîtresse E et Mme Sandrine FIGLIOLINI, psychologue scolaire, Mme Émilie BRONGNIART, enseignante référente remplaçante de M. TORNICELLI

**Point sur les projets réalisés et les projets à venir**

**PROJETS REALISES**

* **Cinéma Rural**

Les Séances “Ernest et Célestine” (cycle 2) le 9 novembre et “L’enfant Lion” (Cycle 3) le 10 novembre ont été offertes par l’association Cinérural à tous les enfants.

* **Cycle PISCINE  (Cycle 2)**

CP/CE1 (Mme LOGNOZ) et CE2 (M. SAHAROFF) : 10 séances du 1er décembre 2016 au 19 janvier 2017 les lundis et jeudis.

CP (Mme NOTO) et CE1 / CE2 (Mme NANTERME) : 9 séances du 20 janvier au 17 février 2017.

Budget : Sou des écoles 70 € en transport pour chaque aller/retour

* **Musée de l’Ours à Entremont le Vieux (Cycle 2)**

Lundi 17 octobre pour les classes de Mme NOTO et M. SAHAROFF

Jeudi 3 novembre pour les classes de Mme NANTERME et Mme LOGNOZ

Budget : 390€ dont Sou des écoles 210 €

 Subvention Conseil départemental 180 €

* **Classe de Neige (Cycle 3)**

La classe de M. SIPP, composée de 17 élèves, est partie du 16 au 20 Janvier en classe Neige à Saint François Longchamps.

Un grand merci au parent accompagnateur : Josiane DAMAS

Budget : 6 450 € dont Conseil Général 892 €

 Mairie 30 € par enfant

 Sou des écoles 53 € par enfant + opération brioches 13€

 Solde par les familles en fonction du quotient familial

**PROJETS À VENIR**

* **Voyage à TENCE (Cycle 3)**

52 enfants partiront du 13 au 17 Mars à Tence

Budget : 13 380€ dont Conseil Général 1052,50 € pour la classe de Mme SABINI

 980,30 € pour la classe de Mme SOURD

 Mairie 30 € par enfant

 Sou des écoles 50 € par enfant + opération brioches 13€

 Solde par les familles en fonction du quotient familial

* **Visite du musée Gallo-Romain et la Brûlerie de CHANAZ (Cycle 2)**

Les jeudis 6 et 13 Avril

Cette sortie fait partie du projet pédagogique sur “le Voyage dans le temps”

Budget : Sou des écoles 260 € pour le transport

 2 €/élève la brûlerie et 2,20 €/élève le musée

Une subvention a été demandée.

Le Conseil départemental de la Savoie a mis en œuvre le dispositif "Itinéraires historiques". Il permet aux écoles élémentaires de la Savoie de bénéficier d'une aide financière pour des visites guidées au contenu pédagogique adapté aux groupes scolaires dans le domaine du patrimoine.

L’équipe enseignante rappelle que les sorties sont obligatoires pour les élèves si elles sont organisées pendant les horaires habituels de la classe et si elles ne comprennent pas de pause déjeuner (Bulletin officiel du 23 septembre 1999). Ces sorties font partie des apprentissages.

**Bilan financier 2016**

Le bilan financier sera présenté au prochain conseil d’école.

**Nouveau Plan Educatif Territorial (PEDT) pour la rentrée 2017**

Suite à la création de la nouvelle communauté de commune “Grand Lac” et au rattachement de la compétence Enfance-Jeunesse à la commune d’Entrelacs, une réflexion sur la gestion des TAP’S à la rentrée 2017 a été menée depuis début octobre entre les élus, les directeurs d’écoles et les représentants de parents d’élèves des communes d’Entrelacs, St Ours et La Biolle.

L'objectif de ce PEDT étant de mutualiser les moyens et réduire les coûts. Ce plan permet également de diversifier l'offre des pratiques, démocratiser l'accès à des activités sportives et culturelles en proposant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le PEDT présenté n'apporte aucun changement par rapport au déroulement des TAP'S actuels.

*L'inscription* trimestrielle ou annuelle, au choix des familles, se fait via la plateforme internet à la charge des communes.

*La participation financière* demandée aux familles à la rentrée 2017 sera de 20 à 30 € / trimestre soit de 60 à 90 € l'année selon le quotient familial. Par contre, le tarif est susceptible d'être révisé au cours des 3 prochaines années.

*Les horaires* : Mardi - Vendredi 15h-16h30

*Le choix* des enfants se fera dans un panel d'activités variées.

*La communication :*

A la fin des TAP’S, le responsable est disponible pour les parents souhaitant le rencontrer.

Des rencontres familles seront mises en place tout au long de l'année.

Site internet du SEJ avec multitudes d'informations.

Trombinoscope avec la photo de chaque intervenant.

Affiche présentant les activités du cycle en cours.

*L’évaluation du projet*

Trois réunions par an sont programmées entre les intervenants extérieurs, les animateurs du SEJ pour faire le point sur le fonctionnement des TAP’S. Les parents d'élèves y seront également associés pour favoriser tout le côté partenariat et positif, des temps d'échanges...

Une structure de pilotage sera montée : un parent d'élève par école désigné lors du 1er conseil d'école de chaque année scolaire parmi les parents délégués ou autres volontaires.

Un avis favorable a été émis par l’ensemble du conseil d’école.

**Point sur le projet de rénovation de l’école élémentaire**

La mairie a consulté les enseignants sur leurs besoins : sécurité, fonctionnalité de l’école et des classes, accès, mobilier.

La rénovation est un gros projet qui nécessitera des travaux par phasage avec un budget important.

La réflexion est faite avec l’architecte conseil qui oriente la commune sur les choix à faire.

La priorité est faite sur l’entrée de l’établissement : aspect esthétique et pratique.

Dans le contexte actuel de Vigipirate, les enseignants demandent que la sécurisation des classes soit une priorité. M. LOMBARDO précise qu’une réunion sera organisée entre les directrices, les élus et le référent sûreté de la gendarmerie.

Mme NANTERME précise que les menuiseries extérieures sont très vétustes et engendrent des problèmes de sécurité vis à vis des enfants (carreaux qui bougent, le froid qui rentre..).

Mme SABINI précise qu’un document unique a été réalisé par les enseignants dans le cadre de l’évaluation des risques obligatoires et que ce document a été transmis à la mairie et à l’inspecteur académique.

**Questions diverses des parents**

**QUESTIONS / REMARQUES POUR L’ÉQUIPE ENSEIGNANTE**

* ***Concernant l’heure de sortie***

***Un parent nous a fait la remarque que certains professeurs et leurs classes sont sortis plusieurs fois avant la sonnerie.***

En effet, la classe de Mme NOTO est sortie deux fois plus tôt les jours de piscine car la responsable de la cantine est venue récupérer les enfants mangeant à la cantine à 11h20. Le fonctionnement de la classe se trouvant perturbé par un effectif réduit, Mme NOTO a préféré sortir le reste de la classe.

Cependant il est rappelé que les enfants ne sont pas autorisés à sortir tant que les parents ne sont pas vus.

**QUESTIONS / REMARQUES POUR LA MAIRIE**

* ***Concernant le cycle piscine pour les classes de cycle 2***

***Le cycle piscine s’est déroulé cette année pour les classes de Mme NOTO et Mme NANTERME les après-midis des mardis et vendredis à partir de 13h00.***

***Certains parents accompagnateurs nous ont fait part de leur mécontentement suite au refus de pouvoir mettre leurs autres enfants à la garderie du midi de 13h00 à 13h20. Certains ont dû inscrire leurs enfants obligatoirement à la cantine.***

***Si cela venait à se reproduire les prochaines années et afin d’encourager les parents qui accompagnent : ne pourriez-vous pas envisager exceptionnellement une souplesse sur la garderie de 13h00 à 13h20 ?***

***Sinon, pourquoi ?***

Ce refus est dû aux normes d’encadrement mais une réflexion sur le règlement de la cantine est en cours si cela devait se reproduire. Cependant, si aucune solution n’est envisageable, Mme SABINI précise qu’au moment de demander leur aide aux parents accompagnateurs, il faudra bien leur préciser qu’il n’y a pas de garderie possible de 13 h 00 à 13 h 20.

Mme SABINI rappelle également que le conseil pédagogique de sport fait de son mieux pour les plannings piscine.

Il est également précisé que si les parents accompagnateurs n’étaient pas présents, le coût d’un maître-nageur supplémentaire serait un surcoût pour la commune.

L’ensemble des parents accompagnateurs a été remercié pour leur présence.

* ***Concernant la dépose minute du matin***

***Le matin un grand nombre de parents déposent leurs enfants grâce au système de dépose minute.***

***Cependant, la circulation n’est absolument pas fluide.***

***Serait-il envisageable d’interdire de tourner à gauche à la sortie de ce dépose minute pour éviter les embouteillages ?***

***Sinon quelles solutions pourraient être envisagées ?***

La sortie étant faite sur une route départementale, la demande doit être faite au département.

Un courrier peut-être fait par la commune aux parents.

Les parents délégués peuvent également monter un collectif pour organiser la circulation : une réflexion doit être faite.

* ***Concernant la garderie***

***Un parent nous a évoqué un souci qu’a eu son enfant à la garderie. Il se pose la question de savoir si le nombre de surveillant est suffisant par rapport au nombre d’élèves qui semble assez important.***

Les responsables de la garderie ne peuvent pas refuser les enfants dont les parents n’ont pas fait l’inscription obligatoire via le portail famille. La commune ne peut pas anticiper les imprévus qui augmentent le nombre d’élèves (parfois 10 non-inscrits).

M. LOMBARDO rappelle l’utilité d’inscrire son enfant sur le portail famille afin d’éviter ce genre de situation qui peut engendrer des problèmes de sécurité.

Il n’y a aucune obligation d’encadrement car il n’y a pas d’agrément CAF mais la commune s’est fixée 1 adulte pour 18 enfants.

* ***Concernant la cour en herbe***

***Quand sera-t-elle mise à disposition des enfants ?***

Normalement la cour en herbe sera disponible pour le printemps.

Mme SABINI nous informe également d’un projet fédérateur avec les TAP’s pour l’aménagement de la cour bitume afin de la rendre plus conviviale et accueillante (jardinage, peinture, banc de l’amitié ….)

PROCHAIN CONSEIL D'ÉCOLE

**Jeudi 8 juin 2017**

N’hésitez pas à nous faire part de vos questions et remarques

pelabiolle@gmail.com